



Education for Everyone. Worldwide.
Lifelong.

Termes de référence

Étude de faisabilité pour l'ouverture d'une représentation de DVV International en Côte d'Ivoire

Date de publication : 20 mai 2024

Langue : français

I. Contexte

Depuis plus d'un demi-siècle, DVV International met en œuvre des programmes d'éducation des adultes dans plus d'une trentaine de pays. L'objectif global de notre travail est de garantir que les systèmes d'éducation des adultes sont bien gérés et dotés de ressources qui répondent aux besoins des apprenants (jeunes et adultes) en proposant des programmes pertinents et de qualité aux niveaux de mise en œuvre micro, méso et macro.

Sur la base d'un diagnostic du système de l'éducation des adultes, nous aidons les parties prenantes à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes améliorés à même de combler les lacunes dans la prestation de services d'éducation des adultes. En ce faisant, DVV International travaille par l'intermédiaire des institutions étatiques centralisées et décentralisées, de la société civile et du secteur privé lucratif.

Cela implique le développement des capacités des organisations partenaires en vue d'une prestation de services plus efficace conformément à leurs mandats et missions. L'accent et les groupes cibles respectifs dans chaque pays sont basés sur les besoins identifiés, conjointement avec les partenaires. Les innovations / nouvelles approches dans le développement des programmes sont une caractéristique constante des activités soutenues. Les programmes intégrés d'éducation des adultes, qui comprennent des éléments de programme tels que la formation professionnelle/agricole non formelle, l'alphabétisation fonctionnelle des adultes, les compétences commerciales et de vie, le développement communautaire et les programmes d'épargne et de crédit, ont été pilotés et étendus avec succès dans de nombreuses régions.

II. Objectif de la mission

L'objectif principal de l'étude de faisabilité est de fournir des informations sur la faisabilité de l'ouverture d'une représentation en Côte d'Ivoire. L'étude doit collecter et analyser les données essentielles afin de fournir des informations et des recommandations sur deux domaines principaux :

- 1) Le système actuel de l'Apprentissage et l'Education des Adultes (ALE) en Côte d'Ivoire, en vue de préparer une nouvelle coopération de DVV International avec le pays. Les domaines indiqués dans la section III/1 de ces Termes de référence guideront et informeront cette partie de l'étude.
- 2) Les conditions cadres opérationnelles dans le pays, notamment le processus d'enregistrement, comme indiqué dans la section III/2.

III. Champ d'application et questions directrices de l'étude de faisabilité

Le champ d'application de l'étude couvre deux domaines principaux, comme mentionné ci-dessus. Les descriptions directrices suivantes aideront le consultant.e dans la conception de la méthodologie pour répondre à l'objectif et aux résultats de l'étude.

1) Diagnostic de l'état actuel du système d'ALE en Côte d'Ivoire

L'étude fournira les informations et les données essentielles sur le système actuel d'apprentissage et d'éducation des adultes (ALE) en Côte d'Ivoire afin de préparer une nouvelle coopération nationale de DVV International. L'étude proposera des points d'entrée pour DVV International en tant qu'organisation spécialisée dans l'éducation des adultes sur la base des besoins, de la pertinence et de la durabilité et en se concentrant sur l'amélioration du système d'éducation des jeunes et des adultes.

L'étude fournira des informations pertinentes sur la coopération au développement du gouvernement allemand et de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, et ajoutera éventuellement des informations sur le soutien bilatéral/multilatéral spécifique au domaine de l'éducation des jeunes et des adultes.

Il est essentiel de disposer de données de base sur la population, la pauvreté, l'IDH, l'indice de liberté, l'indice de corruption internationale, le système éducatif, l'alphabétisation, l'environnement, l'emploi, etc.

Ensuite, l'étude fournira des informations plus détaillées sur l'offre, les défis et les opportunités de l'éducation non formelle, de l'éducation des jeunes et de l'éducation des adultes. Cela comprendra des informations sur la législation, les dispositions institutionnelles et le financement du secteur.

Une évaluation du cadre politique pour un travail potentiellement fructueux doit se rapporter à la volonté politique et aux efforts pour travailler à la réalisation de l'Agenda 2030, ici en particulier l'ODD 4.

En outre, l'identification des organisations de la société civile ayant une expérience dans le domaine et souhaitant coopérer doit être couverte.

Une évaluation des innovations précédentes et/ou en cours dans la fourniture de services, que ce soit par des acteurs locaux, régionaux ou internationaux, sera effectuée.

L'analyse du secteur peut prendre en compte des études de recommandations pertinentes telles que les rapports GRALE de l'UNESCO en se concentrant sur

1. **Législation politique et gouvernance** : Description des documents clés existants (politique d'éducation des jeunes et des adultes et/ou autres cadres juridiques) et évaluation de leur mise en œuvre et de leur efficacité. Description de la réforme en cours du secteur et du rôle des conventions internationales et régionales.
2. **Sensibilisation et reconnaissance de l'éducation des jeunes et des adultes** : Image des structures fournissant ALE (ministères, agences, etc.) au niveau national et régional, de leur mission et de leur perception d'elles-mêmes ;
3. **Financement** - Description de la situation en matière de financement : budget national alloué au secteur de l'éducation des adultes, financement international d'ALE, existence d'un fonds national, financement privé, etc.
4. **Domaines d'ALE** : description des domaines d'intervention actuels et potentiels dans le cadre d'ALE (alphabétisation, formation professionnelle, éducation civique, jeunes non scolarisés, mesures génératrices de revenus, etc.) en ce qui concerne les concepts et les activités en cours, et identification des besoins et des défis pour les années à venir ;
5. **Programme et infrastructure** - Description des programmes nationaux ou locaux existants, de leurs composantes, des groupes cibles, de l'infrastructure existante ou prévue et/ou des centres d'éducation des adultes.
6. **Praticiens et leur développement** - Existence d'un programme national de formation des formateurs d'adultes, d'institutions nationales de formation ou de formations universitaires.
7. **Curriculum/Programme d'études** - Existence de programmes d'études nationaux et évaluation de leur pertinence pour répondre efficacement aux besoins des apprenants ;
8. **Assurance qualité** : données, recherche, suivi et évaluation - Existence d'un système de collecte de données normalisé / d'un cadre de suivi et d'évaluation / d'un système de validation ALE / disponibilité de rapports, de recherches et d'évaluations dans le domaine d'ALE.
9. **Mobilisation, coopération et mise en réseau** - Évaluation des principales parties prenantes (institutions publiques, ministères, ONG, réseaux, acteurs internationaux) en accordant une attention particulière aux organisations de la société civile, à leur rôle, à leur engagement et à leur niveau d'organisation. Description et rôle des réseaux nationaux/régionaux et de la coopération entre le gouvernement et la société civile.

Sur la base de cette analyse, l'étude fournira des recommandations concrètes, réalistes et réalisables sur les points suivants :

- Recommandations générales concernant l'orientation des activités de DVV International en Côte d'Ivoire
- Schéma d'une stratégie d'entrée
- Proposition d'orientation thématique avec des indicateurs provisoires (jalons) de réussite pour les niveaux micro, méso et macro.
- Suggestions de partenaires nationaux potentiels et de coopération avec des parties prenantes nationales et internationales.

- Recommandations concernant les groupes cibles
- une analyse des risques liés à la collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales de la Côte d'Ivoire et des suggestions pour les éviter.
- La législation régissant l'établissement de bureaux nationaux d'ONG internationales doit être citée et les exigences et étapes de l'enregistrement doivent être énumérées.

L'étude de faisabilité donnera un aperçu détaillé des programmes actuels d'éducation des adultes proposés par le gouvernement, du groupe cible, des défis, des succès, de l'allocation budgétaire, de la portée du déploiement et de toute étude d'évaluation réalisée.

Une liste des parties prenantes et des contacts sera fournie. D'autres parties prenantes peuvent apparaître au cours de l'étude et seront ajoutées.

Les parties prenantes suivantes doivent principalement être prises en compte :

- Les structures gouvernementales concernées au niveau national et, si possible, une sélection d'autorités régionales.
- Les institutions allemandes concernées en Côte d'Ivoire (ambassade, GiZ, etc.).
- Une sélection d'ONG et de réseaux travaillant dans le domaine d'ALE
- Organisations internationales et ONG (par exemple, la commission de l'UNESCO en Côte d'Ivoire)
- Secteurs/groupes de travail nationaux pertinents

2) Questions directrices pour l'évaluation des conditions cadres opérationnelles

Les conditions-cadres opérationnelles font référence à l'environnement de travail des ONG internationales telles que DVV International en Côte d'Ivoire et doivent répondre à la question clé suivante : quelles sont les conditions pour l'établissement d'un bureau de DVV International en Côte d'Ivoire ? Il convient de répondre en détail aux questions/problèmes suivants, mais aussi de mentionner les défis, les risques et les pratiques recommandées :

- Processus d'enregistrement et disponibilité de cabinets juridiques ou autres pour aider à ce processus (et coûts associés) ? Fournir des informations détaillées sur les étapes et la durée.
- Existe-t-il des options alternatives pour l'enregistrement, par exemple des accords bilatéraux, l'enregistrement en tant qu'ONG, etc. Quel est le statut des autres ONG internationales (notamment allemandes) ?
- Quelles sont les lois actuelles qui régissent spécifiquement les ONG internationales - préciser et joindre et fournir une analyse de l'environnement de travail et des points d'entrée ?
- Processus de visa / permis de travail pour le personnel international ? (étapes détaillées, documents à soumettre et coûts)
- Coûts d'infrastructure tels que le loyer des bureaux et les services publics ? Disponibilité d'espaces de bureaux adaptés dans les lieux recommandés ?

- Coûts moyens des achats et réglementation fiscale pour les ONG en ce qui concerne les véhicules et le matériel de bureau ?

3) Groupe cible de la mission

Les groupes cibles de l'étude sont le bureau régional Afrique de l'Ouest de DVV International à Bamako ; le siège de DVV International à Bonn et les parties prenantes du programme à venir en Côte d'Ivoire. Une liste des parties prenantes et des contacts sera fournie. D'autres parties prenantes peuvent apparaître au cours de l'étude et seront ajoutées.

Principalement, les parties prenantes suivantes seront prises en compte :

- Les structures gouvernementales concernées au niveau national
- Les institutions allemandes concernées en Côte d'Ivoire (ambassade allemande, GIZ, etc.).
- Une sélection d'ONG et de réseaux locaux travaillant dans le domaine d'ALE.
- Organisations internationales et ONG (par exemple, la commission de l'UNESCO).
- Des secteurs/groupes de travail nationaux pertinents.

4) Méthodologie

Le/La consultant.e doit décrire clairement l'approche méthodologique envisagée. Celle-ci doit inclure la recherche et l'analyse des documents nécessaires pour répondre aux questions directrices mentionnées ci-dessus. En outre, le/la consultant.e devra organiser des réunions avec les parties prenantes concernées afin de mener des entretiens avec des experts et, le cas échéant, effectuer des visites sur place (par exemple, pour observer les modalités de mise en œuvre d'ALE). Il est recommandé que ces sources de données primaires et secondaires soient triangulées et se complètent mutuellement pour fournir un rapport complet. Il est supposé que le/la consultant.e devra se déplacer dans le pays en fonction de la localisation des parties prenantes. Ceci doit être pris en compte lors de la conception de la méthodologie d'une manière systématique.

5) Calendrier indicatif

Activité	Date	Modalités
Publication des TdR	25/05/24	Plateformes en ligne, Emails
Demandes d'éclaircissements	10/06/24	Email
Publication des réponses	15/06/24	Email
Soumission des propositions	25/06/24	Email
Sélection des candidats	10/07/24	Briefing et discussions en ligne
Conclusion d'un contrat de prestation de service avec le/la candidat(e) sélectionné(e), sous réserve de la mise à disposition de moyens financiers par le ministère fédéral de la Coopération	probablement dans la première moitié du mois d'août 2024	Signature et échange des documents contractuels.

économique et du Développement (BMZ).		
Identification et analyse des documents clés	15/08/24	Lecture de la littérature, de rapports fournis, etc.
Rapport de démarrage décrivant la méthodologie et le plan de mise en œuvre	30/08/24	Présentation PPT en ligne et remise du rapport par email
Interviews des principales parties prenantes (institutions gouvernementales, ONG, organisations partenaires potentielles, organisations internationales opérant dans l'apprentissage et l'éducation des adultes).	Septembre 24	Contenu des interviews dans le rapport
Etude initiale	20/10/24	Présentation PPT en ligne et remise du rapport par email
Feedback à l'étude	30/10/24	Emails
Finalisation de l'étude	15/11/24	Remise du rapport par email

Le nombre indicatif de jours de travail total est de 20 au total, missions dans le pays comprises. Les candidat.e.s doivent soumettre leur propre proposition concernant le nombre de jours de travail, les phases du travail et la répartition des jours de travail par phase. Les propositions qui dépassent considérablement ce nombre de jours de travail ne seront pas prises en considération.

Les candidat.e.s tiendront compte de la répartition indicative des jours de travail dans leur proposition, et l'aligner sur la méthodologie. Les propositions financières pour l'étude doivent être aussi détaillées que possible et inclure tous les honoraires et les éventuels frais d'interprétation/traduction, ainsi que tous les frais de voyage envisagés et tous les autres frais (y compris les taxes).

6) Tâches du contractant

Le/La consultant.e sera invité.e à accomplir les tâches suivantes :

- Conception méthodologique et planification de l'étude de faisabilité en communication avec DVV International ;
- Étude documentaire de la documentation pertinente du projet ;
- Conception d'instruments de collecte de données pour la phase de terrain ;
- Préparation d'un rapport de démarrage ;
- Mener la phase de terrain avec la participation et l'implication de toutes les parties prenantes concernées ;

- Compiler le rapport préliminaire de faisabilité, intégrer les commentaires, et finaliser le rapport. Le rapport présente la situation en fonction des questions et formule des recommandations à l'intention du DVV sur les options possibles en termes de thèmes/contenus/exigences, en particulier aux niveaux macro et méso, ainsi que, le cas échéant, des propositions de partenaires ;
- Débriefing : le nombre de réunions en ligne ou en présentiel sera défini conjointement avec DVV international ;

7) Produits livrables

- Rapport initial donnant un aperçu de la compréhension du/de la consultant.e du contexte et de la tâche, ainsi que de la conception méthodologique et des instruments de collecte de données. Une fois le rapport accepté par DVV International, le/la consultant.e pourra commencer le travail sur le terrain et l'analyse approfondie des documents, etc. (Le cas échéant, le/la consultant.e peut être amené à apporter les modifications nécessaires).
- Rapport préliminaire couvrant tous les aspects de l'étude de faisabilité conformément aux termes de référence. DVV International fournira en retour d'information par écrit.
- Rapport final après incorporation des commentaires de DVV International.
- Un résumé des principaux résultats en cinq (05) pages A4 au maximum soit en anglais et français

Le rapport final de la mission sera rédigé en français et soumis à DVV International par voie électronique.

8) Critères d'éligibilité des consultants

L'étude de faisabilité sera réalisée par un consultant/une équipe possédant les domaines d'expertise avérés suivants :

- Expérience avérée dans l'ALE (professionnel expérimenté dans le domaine, y compris l'éducation non-formelle, l'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabetisation et la formation professionnelle) ;
- Compréhension des projets de développement aux niveaux macro, méso et micro et de préférence des modalités intégrées entre les secteurs ;
- Compréhension des systèmes d'éducation des adultes, du développement organisationnel et du renforcement des capacités ;
- Expérience dans le développement de propositions de projets et la formulation de demandes, idéalement pour le BMZ (Ministère fédérale de la coopération économique et du développement)
- Excellente maîtrise du français, la connaissance de l'allemand est un atout ;
- Capacité à démontrer une bonne connaissance des méthodes et instruments scientifiques et de mener des études similaires dans le passé ;
- Bonne compréhension des objectifs et des principes de DVV International, la connaissance des programmes nationaux de DVV International en Afrique est un avantage

- Avoir une expérience de la participation des parties prenantes et de la gestion transparente des connaissances ;
- Compétences analytiques et rédactionnelles.

Le dossier de candidature comprendra les documents suivants :

1. CV du/de la consultant.e, y compris les références aux études précédentes.
2. Proposition technique couvrant les aspects suivants (6 pages maximum) :
 - o Montrer la compréhension de la tâche
 - o Approche méthodologique
 - o Plan de travail / étapes de mise en œuvre avec calendrier
 - o Prise en compte des exigences spécifiques du contexte
 - o Mesures d'assurance qualité, y compris les risques et les mesures d'atténuation.
3. Proposition financière détaillée avec tous les coûts prévus (Veuillez utiliser le modèle fourni et le soumettre avec une signature manuscrite).

Le 20 juin 2024 est la date limite pour la soumission des propositions.

9) Responsabilités

L'étude est menée sous la responsabilité de

- Martin Westphal, Directeur régionale Afrique de l'Ouest, DVV International (Bamako), westphal@dvv-international.de
- Johann Heilmann, Responsable Afrique de l'Ouest, DVV International (Bonn), heilmann@dvv-international.de
- Maja Avramovska, Responsable du Suivi-Evaluation, DVV international (Bonn), avramovska@dvv-international.de

10) Critères d'évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Qualification de l'équipe (compte pour un tiers) (sur la base des critères d'éligibilité des consultants) ;
- Proposition technique (compte pour un tiers) (sur la base des critères mentionnés pour la proposition technique) ;
- Proposition financière (compte pour un tiers) (meilleur rapport prix/service ; le nombre de jours ouvrables indiqués doit être pris en compte).

11) Demande de clarification

Les questions concernant ces Termes de référence peuvent être adressées aux adresses suivantes :

heilmann@dvv-international.de; westphal@dvv-international.de

La date limite de soumission des questions est le 05/06/2024. Les réponses aux questions seront publiées pour toutes les parties intéressées le jour suivant, sur : <https://www.dvv-international.de>.